



Commission fédérale pour la lutte contre le bruit

Rapport d'activité 2008 – 2011

à l'intention du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Résumé

Durant la législature 2008 à 2011, la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) s'est occupée essentiellement de questions ayant trait aux immissions de bruit des infrastructures de transport. Elle a une fois encore constaté que les voies de circulation sont les principales sources de bruit dans notre pays et qu'elles affectent une grande partie de la population dans son bien-être.

Dans ce contexte, la CFLB et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont décidé en 2008 de faire réaliser une étude préliminaire pour déterminer si des éléments scientifiquement fondés justifiaient une vérification ou une actualisation des bases d'évaluation du bruit et si les valeurs limites d'immissions satisfaisaient encore aux exigences légales. Les résultats de cette étude ainsi que les connaissances que les membres de la CFLB ont tirées de la recherche ont finalement amené la commission à faire examiner de plus près les bases fondant les actuelles valeurs limites. Les résultats de ces investigations sont résumés dans un rapport de synthèse¹ et dans un plan de mise en œuvre².

Durant la période sous rapport, on a proposé des valeurs limites d'exposition pour le bruit des places d'armes, de tir et d'exercice militaires, valeurs qui sont consignées dans la nouvelle annexe 9 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2010. Par ailleurs, on a débattu des bases pour un projet d'ordonnance introduisant des valeurs limites d'exposition pour protéger la population contre les vibrations et le bruit solide propagé. Les résultats de ces débats ont été à l'origine d'un rapport de la commission, actuellement à l'état de projet.

Les travaux d'élaboration d'une formation et d'un perfectionnement en acoustique et lutte contre le bruit ont été poursuivis. Il est prévu d'introduire un Master d'études avancées (MAS) à la Haute école spécialisée (HES) du Nord-Ouest de la Suisse.

Ces dernières années, la CFLB n'a pas manqué non plus de se manifester par un communiqué de presse à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit. Différentes actions ont été organisées à différents niveaux, conjointement avec d'autres institutions s'occupant de lutte contre le bruit. Elles ont été largement répercutées dans les médias aussi bien imprimés qu'électroniques. Les nombreuses réactions ont montré que le thème du bruit continue à préoccuper considérablement la population de notre pays.

La CFLB a été instituée à titre de commission extraparlamentaire en 2011.

¹ Plan directeur de la recherche sur le bruit. Nécessité d'actualiser les bases d'évaluation du bruit
http://www.eklb.admin.ch/uploads/media/f-Publikation_EKLB-Synthesebericht_01.pdf

² Konzeptstudie zur Aktualisierung der Grundlagen für die Lärmbeurteilung (en allemand)
http://www.eklb.admin.ch/uploads/media/EKLB_2010_Forschungskonzept_Laerm_Konzeptstudie.pdf

Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Composition de la CFLB	2
3. Séances de la CFLB	4
4. Exposés présentés à la CFLB.....	4
5. Rapports et prises de position.....	7
6. Thèmes et points forts.....	9
7. Constats et perspectives	14

1. Introduction

La Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) est une commission spécialisée extraparlementaire de la Confédération. Elle a pour tâche de conseiller le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et son Office fédéral de l'environnement (OFEV) en matière de lutte contre le bruit et contre les vibrations, en association avec les milieux scientifiques, le secteur de la recherche, les organes d'exécution et l'administration.

La CFLB apporte son soutien au DETEC et à l'OFEV pour des questions scientifiques et méthodologiques en rapport avec la lutte contre le bruit et les répercussions du bruit sur la santé, le bien-être et l'espace de vie. Elle élabore des rapports, des recommandations et des propositions dans ce sens.

Les bases légales sur lesquelles repose le travail de la CFLB sont arrêtées dans la décision du DETEC du 30 septembre 2002. Il y est précisé que la CFLB n'est soumise ni à l'OFEV ni à une quelconque autre autorité, et que les contenus de ses séances sont confidentiels.

Les membres de la commission ne peuvent pas se charger, pour le compte de l'OFEV, de travaux spécialisés en rapport avec les activités de la CFLB. Ils doivent bien plus formuler des suggestions, débattre des différents sujets du point de vue professionnel et élaborer des propositions à l'intention de l'OFEV et du DETEC. Des travaux d'envergure peuvent être accomplis dans le cadre de mandats.

2. Composition de la CFLB

Pour couvrir tous les domaines d'activité énumérés dans la décision, la commission se compose de spécialistes chevronnés en « répercussions du bruit et des vibrations sur la santé (médecine générale et préventive dans les contextes privé et professionnel) », « psychologie », « sociologie », « épidémiologie », « acoustique », « droit », « exécution », « économie » et « aménagement du territoire ».

Le Prof. Anne-Christine Favre n'ayant été disponible pour la présidence qu'à partir de 2010, c'est Me Rudolf Muggli qui a occupé cette charge durant la première moitié de la législature. Il s'est retiré de la présidence et de la commission au 1^{er} juillet 2010.

Me Christoph Zäch a dû quitter la CFLB au milieu de 2009 pour raisons de santé. C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris son décès à la fin de novembre 2011. Christoph Zäch a marqué pendant longtemps les travaux de la commission, notamment lorsqu'il s'est agi de définir les valeurs limites pour l'évaluation du bruit. Sa connaissance approfondie du droit sur la protection de l'environnement était extrêmement précieuse à la CFLB pour l'élaboration de ses propositions.

Quant à Christian Maschke, privat-docent et dr en ingénierie, il a dû quitter la commission en mars 2010, car son activité au sein de la CFLB n'était pas compatible avec son nouvel emploi.

Les membres de la commission nommés par le DETEC pour la période 2008 à 2011 sont indiqués dans la liste ci-dessous.

Présidence	
Anne-Christine Favre depuis juillet 2010	Prof. dr en droit de l'environnement, aménagement du territoire de l'Université de Lausanne, Blonay
Muggli Rudolf janvier 2008 à juin 2010	Avocat, Berne
Membres	
Bernhard Aufdereggen	Dr en méd., médecin et membre de Médecins en faveur de l'environnement, Viège
Maria Balmer	Ing. dipl. TU Berlin, protection technique de l'environnement et contre le bruit, collaboratrice scientifique de la division Lutte contre le bruit, OFEV, Berne
Lukas Bühlmann	Lic. en droit, directeur de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), Berne
Kurt Eggenschwiler	Ing. électricien dipl. EPF, responsable de la division Acoustique, EMPA, Dübendorf
Peter Ettler	Dr en droit, avocat, représentant de la Ligue contre le bruit, Zurich
Guski Rainer	Prof. dr en psychologie, Bochum
Beat W. Hohmann	Dr ès sc. techn. EPF, responsable du secteur Physique à la SUVA et membre du comité de la Société suisse d'acoustique, Lucerne
Beat Marty	Ing. dipl. en technique de l'environnement TU Berlin, chef de la division Protection de l'air, protection contre le bruit et énergie du service Environnement et énergie du canton de Lucerne et président de la direction du Cercle Bruit Suisse, Lucerne
Christian Maschke	Privat-docent, dr en ing, Berlin
Tommaso Meloni	Dr. ès sc. nat., physicien, chef de section au sein de la division Lutte contre le bruit, OFEV, Berne
Annemarie Seiler	Physicienne dipl., architecte dipl. EPF, Büro für Raumentwicklung und Lärmbekämpfung, Feldbrunnen
Urs Walker	Avocat, depuis le 1 ^{er} juillet 2008, chef de la division Lutte contre le bruit, OFEV, Berne
Christoph Zäch jusqu'en juin 2009	Avocat, Büro für Gesetzgebung, Berne
Secrétariat	
Gilberte Tinguely depuis septembre 2009	Dr ès sc. EPF Zurich, collaboratrice scientifique de la division Lutte contre le bruit, OFEV
Jenni Keel juillet 2008 à juin 2009	Lic. phil., collaboratrice scientifique de la division Lutte contre le bruit, OFEV
Annemarie Seiler jusqu'en juin 2008	Physicienne dipl., architecte dipl. EPF, Büro für Raumentwicklung und Lärmbekämpfung, Feldbrunnen

3. Séances de la CFLB

Numéro	Date	Lieu
08-25	4 mars 2008	Ittigen
08-26	5 juin 2008	Ittigen
08-27	4 septembre 2008	Ittigen
08-28	20 novembre 2008	Ittigen
09-29	2 avril 2009	Ittigen
09-30	4 avril 2009	Ittigen
09-31	3 septembre 2009	Ittigen
09-32	26 novembre 2009	Ittigen
10-33	1 ^{er} avril 2010	Ittigen
10-34	10 juin 2010	Ittigen
10-35	2 septembre 2010	Berne
10-36	2 décembre 2010	Ittigen
11-37	17 mars 2011	Berne
11-38	16 juin 2011	Berne
11-39	8 septembre 2011	Berne
11-40	24 novembre 2011	Brigue

4. Exposés présentés à la CFLB

Date	Titre de l'exposé	Orateur
05.06.2008	Langfristige Lärmbekämpfungsstrategie des BAFU <i>(Stratégie de lutte le bruit à long terme de l'OFEV)</i>	Fredy Fischer Division Lutte contre le bruit, OFEV
04.09.2008	Zürcher Fluglärmindex ZFI und seine Rolle in der Lärmbekämpfung <i>(L'indice zurichois du bruit du trafic aérien (ZFI) et son rôle dans la lutte contre le bruit)</i>	Christian Schärli Chef de la division Aéroport/trafic aérien à l'office des transports (Amt für verkehr) du canton de Zurich
04.09.2008	ZFI und seine Rolle in der Raumplanung <i>(Le ZFI et son rôle dans l'aménagement du territoire)</i>	Sascha Peter Responsable de la planification cantonale à l'office de l'organisation du territoire et de l'arpentage (Amt für Raumordnung und Vermessung) du canton de Zurich

Date	Titre de l'exposé	Orateur
04.09.2008	<p>Neueste Rechtsprechung des Bundesgerichts zu Entschädigungsfragen bei Fluglärm</p> <p><i>(Jurisprudence récente du TF concernant les indemnisations pour le bruit du trafic aérien)</i></p>	<p>Peter Ettler Membre de la commission</p>
20.11.2008	<p>Belastungsgrenzwerte für den Lärm von militärischen Waffen-, Schiess- und Übungsplätzen</p> <p><i>(Valeurs limites d'exposition au bruit de places d'armes, de tir et d'exercice militaires)</i></p>	<p>Hans Bögli Division Lutte contre le bruit, OFEV</p>
02.04.2009	<p>Entwicklung der Lärmbelastung bis 2010, Lärm und Raumplanung in Zukunft</p> <p><i>(Evolution des nuisances sonores jusqu'en 2010, bruit et aménagement du territoire à l'avenir)</i></p>	<p>Rainer Guski Membre de la commission</p>
02.04.2009	<p>Vorschlag des BAFU zur Festlegung der Belastungsgrenzwerte von Militäranlagen und Bericht zur Untersuchung der Dosiswirkungskurve</p> <p><i>(Valeurs limites d'exposition proposées par l'OFEV pour les installations militaires et rapport relatif à l'examen des courbes dose-effet)</i></p>	<p>Tommaso Meloni Membre de la commission</p>
04.06.2009	<p>Überprüfung der Immissionsgrenzwerte</p> <p><i>(Vérification des valeurs limites d'immissions)</i></p>	<p>Heini Sommer Ecoplan</p>
03.09.2009	<p>Belastungsgrenzwerte für militärische Waffen- und Schiess- und Übungsplätze, Vorstellung der Arbeiten</p> <p><i>(Valeurs limites d'exposition au bruit des places d'armes, de tir et d'exercice militaires. Présentation des travaux)</i></p>	<p>Rainer Guski Membre de la commission</p>
26.11.2009	<p>Monetary Valuation of Noise</p> <p><i>(Estimation du bruit en termes monétaires)</i></p>	<p>Andrea Baranzini Haute école de gestion de Genève</p>
26.11.2009	<p>Ausscheidung von Landschaftsruhezonen für die zivile Luftfahrt</p> <p><i>(Délimitation de zones de protection du paysage pour le trafic aérien civil)</i></p>	<p>Urs Ziegler Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)</p>
01.04.2010	<p>Konflikte zwischen Raumplanung und den Planungswerten nach LSV</p> <p><i>(Conflits entre aménagement du territoire et valeurs de planification selon l'OPB)</i></p>	<p>Lukas Bühlmann Membre de la commission</p>

Date	Titre de l'exposé	Orateur
01.04.2010	Informationen zu neuen deutschen Studien über die Auswirkungen von Fluglärm <i>(Informations concernant de nouvelles études allemandes sur les effets du bruit du trafic aérien)</i>	Christian Maschke Membre de la commission
10.06.2010	Überprüfung der wissenschaftlichen Grundlagen – Konzeptstudie <i>(Vérification des bases scientifiques. Etude conceptuelle)</i>	Heini Sommer Ecoplan
10.06.2010	Erschütterungen <i>(Vibrations)</i>	Tommaso Meloni Membre de la commission
10.06.2010	Lärmbegrenzung bei Fahrzeugen <i>(Limitation du bruit des véhicules)</i>	Urs Walker Membre de la commission
02.09.2010	Überprüfung der wissenschaftlichen Grundlagen der Immissionsgrenzwerten – Vorstellung des Syntheseberichts und des Forschungskonzepts <i>(Vérification des bases scientifiques des valeurs limites d'immissions. Présentation du rapport de synthèse et du plan de recherche)</i>	Heini Sommer Ecoplan
02.12.2010	Erschütterungen – Verordnungsvorschlag <i>(Vibrations: proposition d'ordonnance)</i>	Tommaso Meloni Membre de la commission
04.02.2011	Schlafzeiten und Belästigung – Vorstellung der repräsentativen Umfrage in der Schweiz und erste Resultate <i>(Périodes de sommeil et nuisances: présentation d'une enquête représentative en Suisse et premiers résultats)</i>	Gilberte Tinguely Division Lutte contre le bruit, OFEV
04.02.2011	Gesetzeskonforme Anpassung der Fluglärmgrenzwerte <i>(Adaptation des valeurs limites pour le bruit du trafic aérien en conformité avec la loi)</i>	Hans Bögli Division Lutte contre le bruit, OFEV
16.06.2011	Gesetzeskonforme Anpassung der Fluglärmgrenzwerte – Stand und aktuelle Fragestellungen <i>(Adaptation des valeurs limites pour le bruit du trafic aérien en conformité avec la loi: état actuel et questions ouvertes)</i>	Kurt Eggenschwiler Membre de la commission
16.06.2011	Aircraft Noise, Air Pollution, and Mortality From Myocardial Infarction <i>(Bruit des avions, pollution de l'air et mortalité due à des infarctus du myocarde)</i>	Martin Rösli Institut tropical et de santé publique suisse
08.09.2011	Gesetzeskonforme Anpassung der Fluglärmgrenzwerte – Lösungsvarianten <i>(Adaptation des valeurs limites pour le bruit du trafic aérien en conformité avec la loi: différentes solutions possibles)</i>	Hans Bögli Division Lutte contre le bruit, OFEV

Date	Titre de l'exposé	Orateur
08.09.2011	Wie weiter mit dem Forschungskonzept zu den Belastungsgrenzwerte <i>(Quelle suite donner au plan directeur de la recherche relatif aux valeurs limites d'exposition)</i>	Urs Walker Membre de la commission
08.09.2011	Schutz vor Erschütterungen – Festlegung von IGW <i>(Protection contre les vibrations: fixation de VLI)</i>	Tommaso Meloni Membre de la commission
24.11.2011	Evaluation Vollzug Art. 22 und 24 USG; resp. Art. 29 – 31 LSV Raumplanung – Lärmschutz <i>(Evaluation de l'exécution des art. 22 et 24 LPE et des art. 29 à 31 OPB. Aménagement du territoire et protection contre le bruit)</i>	Urs Walker Membre de la commission
24.11.2011	Vorstellung des Projekts Rhein-Main-Gebiet (NORAH) <i>(Présentation du projet Région Rhin-Main (NORAH))</i>	Rainer Guski Membre de la commission
24.11.2011	Belastungsgrenzwerte Fluglärm und raumplanerische Flexibilität <i>(Valeurs limites d'exposition au bruit du trafic aérien et flexibilité de l'aménagement du territoire)</i>	Urs Walker Membre de la commission

5. Rapports et prises de position

Date	Titre	Destinataire
14.04.08	Communiqué de presse de la CFLB à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit	Presse écrite
05.06.08	Grundsätze der Zusammenarbeit der EKLB mit der Abteilung Lärmbekämpfung BAFU <i>(Fondements de la collaboration de la CFLB avec la division Lutte contre le bruit de l'OFEV)</i>	Division Lutte contre le bruit OFEV
24.04.09	Communiqué de presse de la CFLB à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit	Presse écrite
04.09.2009	Prise de position à l'intention du Tribunal administratif fédéral	Tribunal administratif fédéral, Cour I
09.11.2009	Rapport de la CFLB « Überprüfung der Immissionsgrenzwerte für Lärm » <i>(Vérification des valeurs limites d'immissions pour le bruit)</i> du 6 octobre 2009, avec demande d'une publication commune et d'un dialogue	Direction de l'OFEV
23.04.10	Communiqué de presse de la CFLB à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit	Presse écrite
17.11.2010	Rapports de la CFLB « Plan directeur de la recherche sur le bruit. Nécessité d'actualiser les bases d'évaluation du bruit » du 1 ^{er} octobre 2010 et « Fors-	Cheffe du DETEC

Date	Titre	Destinataire
	chungskonzept Lärm – Konzeptstudie zur Aktualisierung der Grundlagen für die Lärmbeurteilung », procès-verbal de l'audition du 2.9.2010, y compris demande écrite de l'OFROU	
21.03.2011	Réponse à la lettre du 24 février 2011 relative à la nécessité de recherche et d'actualisation pour les bases scientifiques fondant les valeurs limites d'exposition au bruit	Cheffe du DETEC
27.04.11	Communiqué de presse de la CFLB à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit	Presse écrite
28.09.11	Prise de position concernant les solutions proposées pour la fixation de valeurs limites d'exposition au bruit du trafic aérien en conformité avec la loi	Direction de l'OFEV

6. Thèmes et points forts

Durant la législature 2008 à 2011, la CFLB s'est penchée essentiellement sur les thèmes et les points forts suivants:

- Vérification des bases scientifiques servant à l'évaluation du bruit
- Fixation de valeurs limites d'exposition au bruit des places d'armes, de tir et d'exercice militaires
- Valeurs limites d'exposition visant à protéger la population contre les vibrations et le bruit sol-dien propagé
- Conception de la formation et du perfectionnement en matière de lutte contre le bruit
- Election ou réélection des membres de la commission

Nous revenons sur ces différents domaines d'activité ci-après, en exposant brièvement le contexte, les activités de la commission ainsi que l'état d'avancement des travaux à la fin de 2011.

6.1 Vérification des bases scientifiques servant à l'évaluation du bruit

Contexte

Demandes formulées par des citoyens et des organisations de protection contre le bruit du trafic aérien, recours interjetés auprès du Tribunal fédéral et interventions concernant le bruit déposées par des parlementaires. Face à ces nombreuses réactions, la commission s'est penchée sur la question de savoir si les valeurs limites en vigueur étaient encore conformes aux exigences légales, plus précisément si les bases scientifiques, dont certaines étaient vieilles de plusieurs décennies et sur lesquelles reposaient l'évaluation du bruit et la fixation des valeurs limites, étaient encore valables aujourd'hui ou s'il convenait de les actualiser.

Activités de la commission

La CFLB a élaboré alors un plan de route pour répondre à cette question par le biais d'une étude. D'abord, une étude préliminaire externe, puis une étude principale ont examiné la nécessité d'actualiser les bases scientifiques servant à évaluer le bruit. Les résultats de ces investigations ont été approuvés par la CFLB lors de sa séance du 10 juin 2010; ils ont été résumés dans un rapport de synthèse¹ et un plan de mise en œuvre².

Dans sa décision du 8 juillet 2009, le Tribunal administratif fédéral a prié la CFLB de lui communiquer les résultats de l'étude préliminaire concernant les valeurs limites pour le bruit du trafic aérien. La CFLB a pris position le 4 septembre 2009: elle conclut, sur la base de cette étude préliminaire, que de nombreux éléments scientifiquement fondés portent à croire que les valeurs limites d'immissions pour le bruit, qu'il s'agisse de leur niveau ou de leur forme, n'assurent plus une protection suffisante de la population contre les effets nuisibles ou incommodes des émissions sonores. Elle relève que l'étude ne contient pas de conclusions spécifiques se rapportant aux valeurs limites d'immissions pour les aéroports. En conséquence, la CFLB entend recommander à l'OFEV d'actualiser les bases empiriques relatives aux effets du bruit. Elle précise qu'il faut compter cinq ans au moins pour disposer de nouvelles connaissances dans ce domaine, car les études empiriques nécessaires sont complexes et onéreuses. Elle considère que, pour l'heure, les valeurs limites d'immissions actuellement en vigueur restent adéquates pour évaluer correctement les effets incommodes du bruit.

A l'occasion de la séance d'information du 2 septembre 2010, la CFLB a présenté les résultats de ces travaux à des représentants des services fédéraux concernés³ ainsi qu'à la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). Les cantons et les offices se sont montrés globalement très intéressés et ont dit partager l'avis que des recherches sont nécessaires. Ils ont toutefois fait part aussi de leur crainte qu'une actualisation de l'état des connaissances n'aboutisse à une insécurité du droit et n'entraîne davantage d'oppositions

³ Secrétariat général du DETEC, Office fédéral des routes (OFROU), Office fédéral des transports (OFT), Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral de la santé publique (OFSP).

en rapport avec des projets d'assainissement. Ils y voient un risque pour les assainissements du bruit en cours, dont l'achèvement pourrait être reporté au-delà des délais prévus. Ces craintes ont été émises surtout par l'OFROU, qui a déposé une demande écrite afin que les travaux dans ce sens ne soient entamés qu'après la conclusion des assainissements.

Dans une lettre du 17 novembre 2010, la CFLB a informé la cheffe du département au sujet des résultats des études et de la séance d'information, proposant que le rapport de synthèse et le plan d'exécution soient publiés et que les travaux de recherches recommandés soient entamés avec l'aide des offices du DETEC. La cheffe du département a suggéré dans sa réponse que les travaux soient accomplis dans le cadre d'un projet national de recherche (PNR) et que l'on attende de disposer de données plus précises sur la réalisation des travaux de recherche pour publier les rapports⁴. Parallèlement, la commission a sollicité le soutien de l'OFEV pour les travaux relatifs aux valeurs limites d'exposition au bruit du trafic aérien, lesquelles avaient été remises en question par le Tribunal fédéral dans son arrêt du 22 décembre 2010⁵. Dans sa réponse du 21 mars 2011, la CFLB a mis en garde la cheffe du département que, au vu des investigations en cours concernant les bases scientifiques de la lutte contre le bruit, il n'était pas impossible que le Tribunal fédéral se montre tout aussi critique face aux valeurs limites applicables au bruit des routes et du rail. Par lettre du 6 octobre 2011, la CFLB a invité la cheffe du département à une séance pour débattre de la suite de ces travaux et clarifier les attentes réciproques. La conseillère fédérale Doris Leuthard a accepté cette invitation pour le 8 mars 2012.

La CFLB a ensuite élaboré une demande pour un PNR afin que les travaux de recherche sur les bases scientifiques de l'évaluation du bruit puissent être exécutés. La décision d'abandonner le nucléaire a toutefois amené le Conseil fédéral à consacrer les fonds de recherche aux énergies renouvelables, ce qui a rendu impossible le financement du projet de la CFLB au cours des prochaines années. La commission a décidé alors de préparer une proposition à l'intention du Fonds national dans le cadre d'un projet Sinergia⁶.

L'arrêt du Tribunal fédéral du 22 décembre 2010 a rendu nécessaire une vérification des valeurs limites d'exposition au bruit du trafic aérien. Dans ce contexte, l'OFEV a présenté à la CFLB le déroulement prévu des travaux lors des séances des 17 mars, 16 juin et 8 septembre 2011. La proposition de l'OFEV était d'adapter les périodes d'évaluation pour l'exposition au bruit, le jour et la nuit, aux habitudes de la population en matière de sommeil. L'évaluation devait désormais porter sur la période entre 7 h et 22 h pour le jour, entre 22 h et 7 h pour la nuit. Pour assurer la protection entre 6 h et 7h, une valeur limite nocturne sur une heure devait être ajoutée. En outre, l'OFEV proposait d'arrêter diverses conditions cadres pour atténuer les répercussions sur l'aménagement du territoire ou maintenir une plus grande flexibilité dans ce domaine. Concrètement, si ces conditions étaient respectées, il devait rester possible de délimiter et d'équiper de nouvelles zones à bâtir, même si le niveau de bruit en dehors des bâtiments allait dépasser les valeurs limites durant la nuit. Il arguait que sa proposition assurerait la protection de la population contre le bruit excessif, conformément aux exigences formulées par le Tribunal fédéral, sans pour autant imposer des restrictions en matière d'aménagement du territoire. Durant les heures nocturnes, de 22 h à 24 h et de 6 h à 7 h, la nouvelle réglementation ne devait toutefois protéger les habitants de nouveaux logements qu'à l'intérieur des bâtiments. Les conditions à respecter devaient être l'interdiction des vols entre 24 h et 6 h ainsi que des mesures antibruit et une aération et climatisation adéquates des locaux sensibles au bruit.

La CFLB a pris connaissance de ces travaux avec le plus grand intérêt et a salué l'intention d'introduire les mesures complémentaires requises afin de protéger la population contre le bruit de

⁴ Les rapports ont été publiés en 2012.

⁵ Arrêt du Tribunal fédéral:
http://relevancy.bger.ch/php/aza/http/index.php?lang=de&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=&to_date=&sort=relevant&insertion_date=&top_subcollection_aza=all&query_words=1C_58%2F2010&rank=1&azaclir=aza&highlight_docid=aza%3A%2F%2F22-12-2010-1C_58-2010&number_of_ranks=1

⁶ Dans le cadre de Sinergia, le Fonds national suisse soutient de petits réseaux dans les domaines scientifiques très prometteurs nécessitant une approche de recherche synergétique afin de répondre à des questions scientifiques complexes ou innovatrices. <http://www.snf.ch/F/encouragement/projets/sinergia/Pages/default.aspx>

l'aviation. Elle s'est toutefois montrée critique à l'égard des propositions sur la flexibilisation en matière d'aménagement du territoire. Elle en a fait part à la direction de l'OFEV dans une lettre du 30 septembre 2011, où elle a souligné que des études sur le comportement en matière de sommeil indiquaient qu'une grande partie de la population dort la fenêtre ouverte ou semi-ouverte, été comme hiver. Et d'ajouter que l'enfermement dans des locaux isolés acoustiquement et aérés artificiellement constituait une atteinte grave aux habitudes de sommeil naturelles et que les éventuelles conséquences sur la santé étaient encore inconnues. Elle a en outre relevé que les solutions visant à concilier trafic aérien, urbanisation et santé de la population requéraient la bonne volonté de tous et ne devaient pas se faire au détriment des personnes affectées uniquement. La commission a par conséquent demandé que l'on renonce à réduire la protection contre le bruit dans la suite des travaux sur les propositions de solutions et que l'on s'efforce bien plus d'exploiter systématiquement les possibilités de réduction du bruit à la source. Elle a en particulier exigé que les fonds avec affectation particulière provenant de l'impôt sur les huiles minérales soient réservés aux mesures encourageant le recours aux technologies silencieuses dans l'aviation afin que les progrès dans ce domaine profitent également aux personnes touchées par le bruit.

Etat le 31.12.2011 et suite des démarches

Les travaux préparatoires sont en cours en vue de déposer une demande auprès de Sinergia pour le financement des travaux de recherche prônés dans le rapport de synthèse et le plan de mise en œuvre. Le réseau de recherche – composé d'experts dans les domaines des effets du bruit, de l'épidémiologie du sommeil, et de l'acoustique – déposera la demande début 2013.

Les travaux de l'OFEV sur la vérification des valeurs limites d'exposition au bruit aérien en rapport avec une flexibilisation de l'aménagement du territoire ont été achevés pour l'heure, dans le cadre d'un rapport final adressé au Secrétariat général du DETEC (SC DETEC). Une décision de principe sur la suite des démarches est attendue de la part du département.

La CFLB continuera de suivre ces travaux avec le plus grand intérêt et de conseiller les experts chargés de ce dossier.

6.2 Fixation de valeurs limites d'exposition pour le bruit de places d'armes, de tir et d'exercice militaires

Contexte

L'OPB ne contenait jusqu'ici aucune valeur limite pour l'évaluation du bruit des places d'armes, de tir et d'exercice militaires. On s'appuyait sur une recommandation des autorités fédérales, laquelle contenait des valeurs indicatives provisoires pour les installations existantes et les installations nouvelles. Au cours des dernières années, un groupe de travail mixte CFLB et OFEV a préparé les bases scientifiques requises pour fixer des valeurs limites dans ce domaine.

Activités de la commission

Les résultats élaborés par ce groupe de travail ont été examinés par la CFLB lors de ses séances du 20 novembre 2008 et du 2 avril 2009. Le 3 septembre 2009, la commission a approuvé les rapports finaux sur les bases scientifiques et sur la proposition de valeurs limites d'exposition⁷. D'une manière générale, les valeurs limites proposées dans la nouvelle réglementation sont de 5 dB inférieures à celles de la recommandation appliquée jusque-là. Une correction de niveau (malus) de 5 dB est prévue pour le bruit en dehors des périodes de 7 h à 19 h les jours ouvrables. Selon de premières estimations, quelque 20 000 personnes sont touchées par un bruit dépassant les valeurs limites d'immissions. Le coût de l'assainissement des installations militaires devrait atteindre plusieurs dizaines de millions de francs.

⁷ Rapport final: Annoyance responses to military shooting noise in Switzerland, EPF et Empa, 2009.
Valeurs limites d'exposition au bruit des places d'armes, de tir et d'exercice militaires, CFLB, 2009.
<http://www.eklb.admin.ch/fr/documentation/documentation/index.html>

Etat le 31.12.2011 et suite des démarches

La recommandation de la CFLB a été intégralement reprise par le Conseil fédéral et ajoutée à l'OPB sous la forme d'une nouvelle annexe 9. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010.

6.3 Valeurs limites d'exposition visant à protéger la population contre les vibrations et le bruit solidien propagé

Contexte

Les bases scientifiques en rapport avec un projet d'ordonnance sur la protection de la population contre les vibrations et le bruit solidien propagé ont déjà été élaborées durant la législature précédente. Des travaux de recherche additionnels se sont cependant révélés nécessaires pour répondre aux questions sur les mesures pouvant être prises pour réduire les vibrations, dues en particulier aux installations de transport par rail. Ils ont été accomplis par un groupe de travail mixte CFLB / OFEV.

Activités de la commission

La CFLB a examiné les bases scientifiques actualisées lors de ses séances des 10 juin et 2 décembre 2010. Le 8 septembre 2011, la commission a approuvé le principe d'un rapport contenant ces bases ainsi qu'une proposition de valeurs limites. Il reste toutefois un certain nombre de points à éclaircir par le groupe de travail.

Etat le 31.12.2011 et suite des démarches

L'essentiel des travaux a été accompli. Le groupe de travail doit encore apporter des réponses aux questions ouvertes.

6.4 Conception de la formation et du perfectionnement en matière de lutte contre le bruit

Contexte

L'offre de formation dans les domaines de la lutte contre le bruit et les vibrations ainsi que de l'acoustique environnementale est maigre par rapport à d'autres secteurs environnementaux, surtout au niveau des hautes écoles. La CFLB avait dès lors recensé l'offre de formation et de perfectionnement existante durant la législature précédente et en avait publié la liste⁸ sur Internet. Elle avait en outre rédigé, avec le soutien de l'Université de Berne, un rapport⁹ proposant des améliorations dans ce domaine. La mise en œuvre des mesures prônées dans ce rapport incombait à l'OFEV.

Activités de la commission

La CFLB s'est penchée sur l'état de ces travaux à l'occasion de plusieurs séances. Elle s'est d'abord concentrée sur la création d'un titre officiel pour la formation dans ce domaine. Par la suite, elle a concrétisé ses efforts en transformant une filière CAS¹⁰ existante en études MAS¹¹ à la Haute école d'architecture, construction et géomatique de la HES du Nord-Ouest de la Suisse. Le plan d'études a été élaboré avec le concours des membres de la CFLB, dont certains ont été choisis comme chargés de cours dans leur discipline.

⁸ Feuille de calcul Excel dressant la liste des offres de formation en Suisse dans les domaines de la lutte contre le bruit et de l'acoustique environnementale (allemand/trilingue).

<http://www.eklb.admin.ch/de/dokumentation/berichte/index.html>

⁹ Aus- und Weiterbildung für eine wirksame Lärmbekämpfung (en allemand), CFLB, 2007.

<http://www.eklb.admin.ch/de/dokumentation/berichte/index.html>

¹⁰ Certificat d'études avancées (CAS)

¹¹ Master d'études avancées (MAS)

Etat le 31.12.2011 et suite des démarches

Le plan d'études pour une formation MAS « Acoustique environnementale » en cours d'emploi est prêt. Le Conseil des hautes écoles spécialisées devrait se prononcer courant 2012 sur la demande d'autorisation de cette formation. La première volée pourrait entamer ses études dès 2013.

6.5 Election ou réélection des membres de la commission

Contexte

La CFLB, commission spécialisée extraparlamentaire, est élue pour une législature de quatre ans. De nombreux membres ont démissionné pour fin 2011 en raison de la limitation de la durée du mandat. Il a par conséquent fallu trouver de nouveaux candidats pour la législature 2012 à 2015. Autre nouveauté : l'élection n'est plus assurée par le département mais par le Conseil fédéral.

Activités de la commission

La commission a commencé à chercher des membres de remplacement dès 2009 déjà. L'entreprise s'est révélée difficile, les experts dans le domaine de la lutte contre le bruit étant rares en Suisse. Autre difficulté: les bases légales ont été modifiées, excluant les personnes travaillant dans l'administration fédérale. Qui plus est, les nouvelles restrictions prévues dans les dispositions sur l'indemnisation ont réduit le montant de l'indemnité journalière à tel point que le dédommagement n'était plus suffisant, surtout pour les personnes exerçant une activité indépendante.

Etat le 31.12.2011 et suite des démarches

A la fin de la législature, les membres suivants ont quitté la commission: Bernhard Aufderreggen, Maria Balmer, Peter Ettler, Beat W. Hohmann, Beat Marty, Tommaso Meloni, Annemarie Seiler et Urs Walker.

Mme Anne-Christine Favre, Lausanne, s'est mise à disposition pour un deuxième mandat en qualité de présidente. Elle a été réélue.

Nouveaux membres: Jürg Artho, psychologue environnementaliste, Blaise Arlaud, architecte et acousticien, Prof. Christian Cajochen, chronobiologiste et chercheur du sommeil, Christoph Jäger, avocat, Dr Ottilia Lütolf Elsener, médecin, Prof. Martin Rössli, épidémiologiste, Marco Salvi, économiste, Georg Thomann, chef de la division Air, bruit et rayonnement du canton des Grisons. Se sont présentés à la réélection: Lukas Bühlmann, Kurt Eggenschwiler et le Prof. Rainer Guski.

Les élections ont eu lieu à la fin de 2011. Le Conseil fédéral a suivi les recommandations de la CFLB.

7. Constats et perspectives

La commission constate avec satisfaction que ses travaux durant la période sous rapport (2008 à 2011) ont abouti à des résultats concrets. Une nouvelle annexe a été ajoutée à l'OPB pour régler les valeurs limites d'exposition au bruit de places d'armes, de tir et d'exercice militaires, les bases nécessaires pour une ordonnance de protection contre les vibrations et le bruit solidien propagé existant à l'état de projet et les efforts visant à créer des formations et perfectionnements dans le domaine de la lutte contre le bruit se sont traduits par une proposition de formation MAS.

L'actualisation des bases scientifiques servant à l'évaluation du bruit est l'un des points tenant spécialement à cœur à la commission. L'importance de ce dossier est illustrée notamment par la demande du Tribunal administratif fédéral, qui s'est enquis si les valeurs limites pour le bruit du trafic aérien sont bien adaptées à l'effet de gêne. Les résultats des travaux préliminaires commandés par la commission ont été résumés dans un rapport de synthèse et un plan de mise en œuvre, lesquels ont été présentés aux cantons et aux offices fédéraux concernés à l'occasion d'une séance d'information. Les besoins en matière de recherches ont été d'une manière générale confirmés par tous. Des différends subsistent sur le calendrier de la mise en œuvre et sur le financement. S'agissant de la suite des démarches, la commission soutient les travaux préliminaires nécessaires afin que les recherches puissent être financées dans le cadre d'un projet Sinergia.

Dans le sillage de l'arrêt du Tribunal fédéral du 22 décembre 2010, la cheffe du département a prié la commission de soutenir l'OFEV dans les travaux d'adaptation des valeurs limites pour le bruit du trafic aérien ainsi que de flexibilisation en matière d'aménagement du territoire. Dans ce contexte, la commission attire l'attention sur le fait que les tribunaux pourraient également remettre en question les valeurs limites applicables au bruit de la route et du rail, et souligne l'importance que revêt la mise à jour des bases scientifiques sur lesquelles reposent ces valeurs. La CFLB continuera par conséquent ses activités sur la question.

Ittigen, le 20 décembre 2012

Commission fédérale pour la lutte contre le bruit
La présidente

Anne-Christine Favre, Prof. dr en droit, avocate